

Constitutionnalisons le droit à l'IVG, maintenant

Madame, Monsieur,

Le 14 février, la commission des lois du Sénat ne s'est pas opposée au [projet de loi constitutionnelle](#) visant à inscrire "la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse". Cependant, le communiqué de ladite commission n'est pas rassurant, alors revenons sur le cheminement de ce projet et de son importance.

D'abord, il y a eu une proposition de loi constitutionnelle déposée et votée à l'Assemblée nationale visant à inscrire le droit des femmes à recourir à l'avortement dans la Constitution. Ce texte, nous l'avons inscrit à l'ordre du jour du Sénat et nous l'avons défendu, il a été amendé et la notion de droit fut remplacée par celle de liberté. À la fin du débat, le Sénat adoptait la constitutionnalisation de l'IVG. En clair, les deux chambres se sont prononcées pour cette avancée.

Le gouvernement a ensuite déposé un projet de loi constitutionnelle dont la rédaction est extrêmement proche de celle du Sénat. Le 30 janvier, l'Assemblée nationale a voté ce texte. Le 28 février, ce sera au tour du Sénat de se prononcer : il n'y aucune raison de différer la constitutionnalisation de l'IVG. Alors, j'appelle l'ensemble des sénateurs et des sénatrices à voter ce texte pour qu'ensemble nous fassions une belle loi constitutionnelle, pour que la France envoie un signal fort à l'ensemble des femmes dans le monde. Notre pays a l'opportunité d'être le premier à inscrire la liberté absolue des femmes dans son texte fondamental. Cette mesure est soutenue par 86% des Françaises et des Français. Soyons à la hauteur !

Conseil départemental de l'Aude

CONTACTS

Jean-Michel Levêque — Directeur de la communication

Conseil départemental de l'Aude

01 45 67 98 90 · ep@digital-public.net

Panaye Antoine — Chargé de mission

Conseil départemental de l'Aude

antoinepanaye26@gmail.com